



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 07/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	6	8

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 8		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 08/06/2023

Et

Publication ou notification du :
08/06/2023

L'an 2023, le 7 Juin à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 01/06/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, M. SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude à Mme PACTON Stéphanie, M. CAHEN Yves à Mme CERCEAU Christelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme HAMEL Catherine

CC2023_14 – Signature d'une convention avec le PRIF (Prévention Retraite d'Ile de France)

Lors de la séance du 22 mars 2023, il avait été proposé de mettre en place des ateliers informatique pour les personnes d'un certain âge victime de fracture numérique. Ces ateliers peuvent être pris en charge par le PRIF (Prévention Retraite Ile de France) en passant une convention.

Le nombre de personnes intéressées étant suffisant pour accueillir ces ateliers, il est donc demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Mairie-Président à signer la convention correspondante.

Le Conseil d'Administration **autorise** Monsieur le Mairie-Président à signer la convention avec le PRIF.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance
Catherine HAMEL

A Bourron-Marlotte, le 08/06/2023

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

